VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR.

EN BLOC.

CHAS WENAR VS LEON L. SHWARTZ, LIMITED

No 77 075—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—Placide J. Spear, Encanteur—Bureau No 802 rue Perdido—En vertu d'un ordre de Cour de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée le 12 janvier 1906, et signé le 18 janvier 1906, ledit encanteur procédera à la vente à l'enchère publique

Le Mercredi, 20 Juin 1906, à 10:30 heures du matin,

au magasin occupé par ledit Leon L. Shwartz Limited, au No 837 rue du Canal, en bloc de la manière suivante—

Marchandises en magasin, installations, comptes à recevoir, comptes courants, droits d'action et procès et les droits et obligations du bail desdits locaux No 837 rue du Canal et des second et troisième étages de la bâtisse No 841 rue du Canal, occupé par ledit Léon L. Shwartz, Ltd. Les baux expirent le 30 septembre 1910. L'acquéreur du tout aura le droit au transfert desdits baux et devra assumer et payer, en sus de son enchère, tous les loyers à accroître mentionnés dans lesdits baux de la date de l'adjudication et de donner une sécurité satisfaisante au bailleur pour garantir le paiement dudit loyer.

La marchandise est d'une grande valeur et consiste en une grande variété de marchandises sèches de choix et de fantaisie, etc. Les acheteurs pourront inspecter à n'importe quel moment avant la vente, et aussi le receveur permettra de voir les actes des baux.

Conditions de la vente—Comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Fred. C. Marx, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Saunders & Gurley, avocats d'Archibald A. Marx, receveur.

9 juin—9 13 17 20

Stroudback & Stern

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE DE RECEVEUR.

ATTENTION FORGERONS, MARCHANDS DE BRIC A BRAC, ETC.

Thos Killeen vs Boland Gschwind Co., Ltd.

Stocks, Bons, Comptes Courants, Installations et Meubles de Bureau, Typewriters, Fillières pour Lettres, Cabinets, etc.

—ET—

Marchandises en magasin, consistant en machines de seconde main et bouilloires, fontes finies et non finies, contrôles, neuves et de seconde main, poulies de seconde main, arbre de couche, crochets, poteaux, ... valves, Huntley Rice Grader No 8, Rice Shoe, Elevator Heads, et coffre, planches, boulons et rondelles diverses.

—AUSSI—

Modèles consistant de pompes centrifuges, livres de 1 1|2 pouce à 36 pouces et autres modèles divers.

No 77 301—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR STROUDBACK & STERN—Leonard L. Stern, encanteur, LUNDI, le 25 juin 1906, à 11 heures a. m., sur les lieux, à l'angle des rues Melpomène et Chippewa, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de cour signé le 12 juin 1906, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant. ED. SCHWARTZ ET THOS. KILLEEN, Receveurs.

Clegg & Quintero, avocats pour les receveurs. 13 juin—13 17 24 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux Résidences de Choix bien Situées. Le Joli et Attrayant Cottage "Queen Ann", No 2748 rue du Canal, entre les rues Broad et White.

La Résidence Substantielle en Briques à Deux Etages No 1722 rue Clio, entre les rues Baronne et Carondelet.

UNION LOUISIANA CONSOL $500.

Succession de Mme Mary C. Witting—No 78 386, Cour Civile de District, Division C.

PAR STROUDBACK & STERN—Leonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 21 juin 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 15 mai 1906 par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Canal, Broad, Gasquet et White, désigné comme lot No 4 sur un plan d'arpentage dudit ilet, fait par L. W. Brown, député voyer de ville, en date du 12 août 1886, et annexé à un acte de vente de Farendo ... à Mme L. W. Brown, passé pardevant A. Hero Jr, notaire, le 4 ... 188-, lequel dit lot mesurant d'après ledit plan trente cinq pieds huit pouces de face à la rue Canal sur cent quarante six pieds de profondeur entre lignes parallèles, entre les rues Broad et White et trente cinq pieds huit pouces dans le fond sur une allée s'ouvrant sur la rue White de vingt pieds de largeur laquelle est en commun au dit lot et autres désigné sur ledit plan.

Ladite écrite propriété est connue dans la ville comme No 558, et portant le No municipal 2748 rue du Canal. Les améliorations comprennent un magnifique et attrayant cottage "Queen Ann", retiré de la banquette et contenant galeries sur le devant et dans le fond, vestibule, chambre à bain et environ sept chambres. La maison est en bon état et dans un très joli voisinage.

2. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Clio, Baronne (autrefois Bacchus), Erato et Carondelet (autrefois Apollo). Le présent lot de terre étant la moitié la plus près de la rue Carondelet (autrefois Apollo) du lot originairement trois de l'ilet numéro trente, d'après le plan de B. Lafon, daté le 10 septembre 1810, aussi cette portion du lot dans le fond formée par une ligne commençant dans le centre du lot No 3 sur la rue Clio et s'étendant à la ligne du fond du lot No 16. Ce présent lot a une façade à la rue Clio de trente et un pieds onze pouces, plus ou moins, sur une profondeur de cent dix huit pieds onze pouces, plus ou moins, entre lignes parallèles. Ladite propriété est connue par le No 1722 rue Clio.

Les améliorations comprennent une résidence substantielle en briques à deux étages, contenant 6 chambres, vestibules, offices, etc., une hangar et bâtisse dans le fond avec deux chambres. Louée jusqu'au 30 septembre 1906 à $32.50 par mois.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1906. Les actes de vente pardevant Emile Pomes, notaire, aux frais des acquéreurs.

John Watt, avocat pour les pétitionnaires. 20 mai—20 27—juin 3 10 17 21

J. L. Onorato

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Mme Mary Louise Taylor, veuve de Thomas Hume Thomason. A midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

SOUS et en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dossier No 78 923, dans l'affaire intitulée la succession de Mme Mary Louise Taylor, veuve de Thomas Hume Thomason, ledit ordre daté et signé le 28 mai 1906 et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente, à l'enchère publique, les ci-après propriétés foncières.

Quatre lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant, situés dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par l'avenue St Charles, les rues Thalie, Melpomène et Prytanée, désignés par les Nos 12, 13, 32 et 33 sur un plan annexé à un acte passé pardevant H. B. Cenas, ancien notaire, le 24 novembre 1840.

Les lots 12 et 13 ayant chacun 25' 1" et 1''' de face à la rue Thalie sur 127' 10" et 5''' de profondeur.

Les lots 32 et 33 ayant chacun 25' 1" et 1''' de face à la rue Melpomène sur 127' 10" et 5''' de profondeur, le tout en mesure américaine.

Les améliorations comprenant une résidence très substantielle à trois étages, contenant vestibules au premier étage et au rez-de-chaussée, salons doubles, salle à manger, salle à déjeuner, dépenses, 10 chambres à coucher, chambre à bain, cuisine, mansarde, gaz et électricité, une bâtisse à deux étages dans le fond, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans, à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de ladite vente devant être démontrée par les billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilèges sur la propriété vendue et toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère les taxes de Ville et d'Etat pour l'année 1906; l'acquéreur devant payer les frais de l'acte de vente pardevant A. Goldberg, notaire, dix pour cent du prix d'achat requis au moment de l'adjudication devant être fait avec

J. L. ONORATO,

Encanteur et Agent de Propriétés Foncières. 318 rue Baronne.

2 juin—2 3 10 17 24—juil 1 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Veuve J. B. Mayeur. Cour Civile de District—No 79.101

MARDI LE 19 JUIN 1906, A MIDI

Nous vendrons à l'enchère publique à la Bourse, 311 rue Baronne.

DEUX MAISONS A DEUX ETAGES, 1024 RUE MANDEVILLE ET 824 AVENUE DES CHAMPS-ELYSEES

SOUS et en vertu d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dossier No 79,101, dans l'affaire de la succession de Veuve J. B. Mayeur, ledit ordre daté le 14 mai 1906 et adressé à J. L. Onorato, Encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique le MARDI, 19 juin 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, les propriétés ci-après décrites:

1° Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet No —, borné par l'avenue St Claude, les rues Remparts, Mandeville et Marigny, mesurant 31 pieds, 10 pouces et 5 lignes de face à l'avenue St Claude sur 127 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur et façade sur la rue Mandeville. Les améliorations consistent en une résidence à deux étages, laquelle se trouve dans le fond du lot connu comme le No 1024 rue Mandeville.

2° La moitié la plus près de la rue Dauphine d'un lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Champs Elysées, Français, Dauphine et Bourgogne, lequel lot entier mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue des Champs Elysées sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistant en une résidence en bois à deux étages, contenant environ 8 chambres et cuisine, connue comme le No 824 avenue des Champs Elysées.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en un crédit d'un an, démontré par des billets des acquéreurs, datés le jour de la vente, payables une année après date et portant intérêt au taux de 7 pour cent par an, de la date jusqu'au paiement, garantis par hypothèque et toutes les autres clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant assumer et payer les taxes de 1906. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant A. J. Villere, notaire; 10 0|0 du prix d'achat devant être déposé au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO, Encanteur

Et Agent de Propriétés Foncières, Bureau 318 rue Baronne.

19 mai—19 27—juin 3 10 17 19

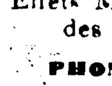

Si vous désirez les services d'un encanteur, pourquoi ne pas vous procurer le meilleur?

GEO. ST-PAUL,

—ENCANTEUR—

Loteries, Propriétés Foncières, Effets Mobiliers, le Contenu des Résidences, etc.

PHONE MAIN 2967—R.

187 RUE CARONDELET.

18 avril—1 an

THE INDIAN ANTI MOSQUITOES.

Solution préparée d'après la formule du Docteur de Villeneuve.

Vous préserve des piqûres des Moustiques.

En vente au No 129 rue Decatur

Petite bouteille.................. 25c.

Grande " .... 50c.

VENTES A L'ENCAN.

Eiseman & Lazarus

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur

DU PREMIER DISTRICT.

Succession de Georgiana Tree Peyton.

Grande résidence simple en bois à deux étages, No 904 rue Orange.

Cottage double rémunératif, Nos 1561-65 rue Annonciation.

A L'ENCAN

A la Bourse d'Encan des Propriétés Foncières 225-7-9 rue Baronne.

MERCREDI, le 11 juillet, à midi.

VENTE PAR EISEMAN & LAZARUS, Bureau 712 rue Commune—Meyer Eiseman, encanteur. Sous et en vertu d'un ordre de l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Division D, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire de la succession de Georgiana Tree Peyton, No 79,117 et lequel ordre a été rendu et signé le 8 juin 1906, et ordonné à Eiseman & Lazarus encanteurs, nous offrirons en vente, à la Bourse d'Encan des Propriétés Foncières, MERCREDI le 11 juillet 1906, à midi, la propriété ci-après décrites:

1- Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant située dans le Premier district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Orange, Annonciation, Richard et Constance, ladite portion de terre étant composée premièrement du lot No Quatre dans l'ilet No Quarante-trois du Faubourg Annonciation, mesurant soixante pieds de face sur ladite rue Orange par cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles et façade à la rue Annonciation. Deuxièmement—la moitié du lot numéro cinq dans le dit ilet, mesurant trente pieds de face sur la dite rue Orange par cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles borné sur le côté vers la rue Annonciation par le susdit lot No Quatre.

Les améliorations sur cette propriété consistent en la résidence simple en bois à deux étages No 904 rue Orange, et contenant salons doubles, salle à manger, trois chambres à coucher au rez-de-chaussée, et trois chambres à coucher au premier étage; dépendance avec chambre à coucher pour domestiques.

2- Un certain morceau ou portion de terre, étant dans l'ilet ci-dessus mentionné, ledit lot étant numéroté trois et mesurant trente pieds de face à la rue Annonciation sur quatre vingt dix pieds de profondeur, borné sur le côté vers la rue Orange par le fond de la propriété ci dessus décrite.

Les améliorations sur cette propriété consistant du cottage double Nos 1561 65 rue Annonciation.

Conditions: Un tiers ou plus comptant, la balance en un crédit de 1 et 2 ans à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit desdites ventes devant être démontrée par des billets des acquéreurs à leur propre ordre et par eux endossés portant intérêt au taux de 7 0|0 par an, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur sur la propriété vendue, et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acte de vente devant être passé pardevant Herman Michel, notaire, aux frais de l'acquéreur. Toutes les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1906 devant être payées par l'acquéreur en plus et au dessus du montant de son enchère. L'acquéreur devant faire un dépôt de 10 0|0 comptant au moment de la vente, avec EISEMAN & LAZARUS, encanteurs.

Bernard C. Shields, avocat.

10 juin—10 17 24—juil 1 8 11

Danziger & Tessier

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE

Trois magasins et résidences en briques à deux étages occupés comme pharmacie et magasin de merceries.

Nos 1012, 1014 et 1016 rue Annonciation, coin Poeyfarré.

Les lots traverse l'ilet à la rue Tchoupitoulas.

Succession de Albert Rosenmeier.

79.324—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, encanteur — Bureau No 134 rue Carondelet—JEUDI, le 12 juillet 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, daté le 8 juin 1906, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir.

Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de cette ville, dans l'ilet No 68 borné par les rues Annonciation, Delord, Poeyfarré et Tchoupitoulas, désignés comme lots 3 et 4 sur un plan annexé à un acte de vente par les héritiers de Louis Lesassier à Philippe Smith: lesdits lots sont contigus et mesurant comme suit, à savoir: Le lot 3 mesurant 28 pieds de face à la rue Annonciation, 28 pieds 3 pouces de face à la rue Tchoupitoulas par une profondeur de 61 pieds 1 pouce 5 lignes sur la ligne du lot No 4 et 98 pieds 6 pouces 2 lignes sur l'autre ligne de côté et le lot No 4 mesurant 28 pieds de face à la rue Annonciation, 79 pieds 9 pouces de face à la rue Poeyfarré, 28 pieds 3 pouces de face à la rue Tchoupitoulas, 69 pieds 1 pouce 5 lignes sur la lignes du lot No 3. Les améliorations comprennent une bâtisse triple en briques à deux étages, occupée comme une pharmacie et 2 magasins de merceries et résidences.

Une occasion de spéculation ou pour s'assurer un placement payant.

Conditions — Comptant, et l'acquéreur devant payer les taxes de 1906, au-dessus et en plus du prix de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant William Rensudin, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Josiah Gross, avocat pour l'exécuteur.

10 juin—10 17 24—juil 1 8 12

Albert Paul.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de choix et rémunératrices.

Succession de Ludovic Delcazal.

No 78,898—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division B.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur, Bureau 336 rue Carondelet—JEUDI, le 21 juin 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté le 18 mai 1906, dans l'affaire de la succession de Ludovic Delcazal, il sera vendu à l'encan.

1° Deux lots de terre contigus dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet 392, borné par les rues St Pierre, Dupré, Gayoso et Toulouse, étant lots 9 et 10, mesurant chacun 31' 5" 6''' de face à la rue St-Pierre sur 100' de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations comprenant une maison en bois, etc., connue comme No 2914 rue St Pierre.

2° Deux lots de terre contigus dans le troisième district de cette ville dans l'ilet 1045, borné par les rues Galvez, Lapeyrouze, Laharpe et Mire, étant lots 19 et 20, mesurant chacun 31' 2" 1''' de face à la rue Galvez sur 120' de profondeur entre lignes parallèles. Le lot 19 forment l'encoignure des rues Galvez et Lapeyrouze. Les améliorations consistant en un cottage double 1581-83 rue Galvez, et le cottage simple, 2116 rue Lapeyrouze, rapportant ensemble $30 par mois.

3° Deux lots de terre contigus, dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet 1640, borné par les rues Johnson, Galvez, Columbus et Kerlerec, et partie du lot 14, et mesurant ensemble 62' 11" 6''' de face à la rue Johnson sur une profondeur et façade à la rue Columbus de 58 pieds. Les améliorations comprenant un cottage simple 1479 rue Johnson, et et un cottage double 1481 rue Johnson, les deux rapportant ensemble $18 par mois.

4° Un certain lot de terre dans le 3ème district de cette ville, dans l'ilet 1354, borné par les rues Columbus, Laharpe, Broad et Dorgenois, désigné par le No 28 ou la lettre A et mesurant 37 pieds 9 pouces et 4 lignes de face à la rue Laharpe sur 158 pieds de profondeur sur le côté le plus près de la rue Dorgenois et par 109 pieds sur une première profondeur sur l'autre ligne de côté auquel point la propriété se rétrécit 1 pied et 6 pouces, et a une deuxième profondeur de 49 pieds et mesurant 36 pieds 3 pouces et 4 lignes dans le fond. Les améliorations comprenant un joli cottage double connu comme Nos 2520-2522 rue Laharpe et rapportant $30.00 par mois.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1906 au dessus et en et en plus du montant de l'adjudication et déposer 10 0|0 du prix d'achat au moment de l'adjudication. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant W. J. Formento, notaire.

Henry Chiapella, avocat.

20 mai 20 27—juin 3 10 17 21

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

—:o:—

Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

Abry Bros vs S. L. Smith.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans No 25 418—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Hy Renshaw, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Division C, je procéderai à vendre à l'enchère publique à mon entrepôt Nos 613 et 615 rue Bienville, entre le Passage de la Bourse et rue Chartres dans le Deuxième District de cette ville, le MERCREDI 27me jour de juin 1906, à 11 heures a. m., la propriété ci-après décrite, à savoir: Equipement pour roulage de maison consistant de levier (jack screws) blocks, poulies, cordes, cylindres, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—Comptant. WM J BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans. Montgomery & Sherman, avocats pour les demandeurs.

16 juin—16 20 27

VENTES A L'ENCAN

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

—DE—

Deux excellents lots de terre bien remblayés pour bâtir,

Coin S. E. des rues Pine et Burthe,

Dans un voisinage charmant.

PAR MACON & KERNAGHAN —W. A. Kernaghan, encanteur — Bureau No 138 rue Carondelet — JEUDI, le 28 juin 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu le 11 mai 1906 et signé le 17 mai 1906, par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire de Mme Grace Barr Mc Geehan, veuve en communauté et tutrice naturelle, vs John T. Michel, No 79.179 du dossier de la susdite cour, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Les deux beaux lots élevés pour construction, à l'encoignure sud est des rues Pine et Burthe, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 79, borné par les rues Broadway, Pine, Maple et Burthe étant les lots Nos 11 et 12 et mesurant, d'après un plan fait par J. F. Coleman, le 2 décembre 1895, ayant chacun 30 pieds de face à la rue Pine sur une profondeur de 120 pieds; ledit lot No 11 formant l'encoignure des rues Pine et Burthe.

Un excellent voisinage. Un de ceux s'améliorant le plus rapidement de la ville. Près de plusieurs lignes de chars. Les lots sont remblayés. Les banquettes pavées à l'Avenue St Charles, à deux ilets de distance.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en un et deux ans représentée par le billet ou les billets de l'acquéreur ou des acquéreurs portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement, garantis dans leurs paiements par lien de vendeur et privilèges et hypothèque spéciale, en plus des clauses de sécurité usuelles; l'acquéreur ou les acquéreurs devant assumer et payer en plus de leur enchère les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1906; 10 pour cent comptant seront requis des acquéreurs au moment de la vente.

Les actes de vente devant être passés pardevant Joseph D. Taylor, notaire aux frais des acquéreurs.

J. B. Rosser, Jr, avocat.

27 mai—27—juin 3 10 17 24 28

Jas. A. Brennan

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

MARDI, 3 JUILLET 1906.

VENTE EN PARTAGE.

Propriété de Valeur 1917 et 1921 Calliope entre Dryades et Rempart.

Près des propriétés et dépôt du Illinois Central Railroad.

Cottage simple de choix 2057 Poydras, entre Johnson et Prieur, en face du Mississippi Valley Railroad.

George J. Monaghan et als, vs John Lawrence Monaghan et als.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Divison E.—No 79,299

IL sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 3 juillet 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAS A. BRENNAN, Encanteur bureau 733 rue Union, en vertu d'un jugement signé le 30 mai 1906, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Division E, dans l'affaire ci dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Calliope, Delord, Rempart et Dryades, désigné par le numéro quatre ledit lot de terre mesure trente deux (32) pieds huit (8) pouces et deux (2) lignes de face à la rue Calliope sur une profondeur de soixante trois (63) pieds onze (11) pouces et deux (2) lignes.

Les améliorations comprennent la résidence double à deux étages, 1917 et 1921 rue Calliope.

2° Un certain lot de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Poydras, Perdido, Johnson et Prieur, désigné par le numéro 3, mesurant vingt (20') pieds deux (2') pouces pouces de face à la rue Poydras sur une profondeur de cent vingt (120') pieds. Les améliorations comprennent le joli cottage simple, No 2057 rue Poydras.

Conditions—Une moitié ou plus comptant la balance en 1 et 2 ans, 8 pour cent, avec toutes les clauses de sécurités; 10 0|0 de dépôt au moment de la vente. Les taxes de 1906 devant être payées par les acquéreurs. Acte de vente pardevant Fred Zengel, notaire public, aux frais des acquéreurs.

1er juin—1 3 10 17 24—juil 1 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage double de valeur

Et emplacement de commerce à l'encoignure des rues Neuvième et Annonciation,

JEUDI le 28 juin 1906, il sera vendu à l'enchère publique.

PAR JAS. A. BRENNAN, encanteur, Bureau 733 rue Union, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire de la succession de Mme Mary Schauf, No 79 039 de ladite cour, la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terres avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Annonciation, Laurel, Neuvième et Huitième, désigné par la lettre A, ilet 91, sur un devis d'arpentage fait par D. E. Seghers & fils, voyers, daté le 25 avril 1906 et annexé à un inventaire pris en ceci et d'après cela formant l'encoignure des rues Annonciation et Neuvième, et mesurant cinquante [50'] pieds de face à la rue Annonciation, la même largeur dans le fond, par une profondeur, entre lignes égales et parallèles, de face à la rue Neuvième de soixante six [66'] pieds un [1"] pouce et quatre [4'''] lignes.

Les améliorations consistant en un joli cottage double, contenant trois chambres et cuisine de chaque côté, grande cour sur un terrain extra sur la rue Annonciation, et occupé comme une résidence et emplacement de commerce par des locataires qui payent promptement.

Conditions—Un tiers ou plus comptant ou ou tout comptant, et la balance en 1 et 2 ans garanti par hypothèque et lien de vendeur sur la propriété vendue, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final; dix pour cent de dépôt au moment de l'adjudication. Les taxes de 1906 devant être payées par l'acquéreur et les actes de vente pardevant Fred Zengel, notaire, aux frais des acquéreurs.

27 mai—27—juin 3 10 17 24 26 28

Succession de Henry G. Auderer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 79.560—Division D—Attendu que Catherine Hildebrand, veuve de Henry G. Auderer, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Henry G. Auderer, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. L. H. Burns, avocat.

8 juin—8 12 17

VENTES A L'ENCAN

Macon&Kernaghan

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

De Résidences de Choix et de Placement Commercial.

La propriété est supérieurement située.

Dans les Divers Districts.

Succession de Mme Johanna E. Erdbrink, veuve de A. H. Siekmann.

No 78,049—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN.—W. A. Kernaghan, encanteur, Bureau 138 rue Carondelet—JEUDI, le 28 juin 1906 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu et signé le 8 mai 1906, par l'Hon. George H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° La propriété commerciale de choix comprenant le magasin en briques à trois étages substantiellement construit et attrayant Nos 309 et 311 rue de Chartres, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Chartres, Conti, Bienville et le Passage de la Bourse, sur un certain lot de terre mesurant 31 pieds 3 pouces de face à la rue de Chartres par une profondeur de 95 pieds 11 pouces sur le côté le plus près de la rue Bienville, courant à une allée commune 5 pieds 11 pouces de largeur, de la courant sur ladite allée vers la rue Conti 16 pieds 4 pouces, et de là vers le Passage de la Bourse une autre profondeur de 5 pieds, 4 pouces, ayant une profondeur sur le côté vers la rue Conti, de 101 pieds 3 pouces à la ligne extrême du fond laquelle mesurant 14 pieds 11 pouces, ledit lot ayant l'usage de la susdite allée s'ouvrant à la rue Bienville. Il est compris que la ligne du fond bornant ladite propriété laquelle mesurant 14 pieds, 11 pouces est déterminée par la continuation du mur de côté de ladite allée commune la plus près du Passage de la Bourse, dans sa direction actuelle.

Cette propriété est adaptée à n'importe quel genre de commerce, étant à proximité de la rue du Canal. C'est une localité supérieure, soit pour demeure ou placement et pour placement de valeur et est spécialement désirable.

Cette portion du centre commercial est en grande demande et augmente avec des progrès rapides. Sujet à un bail expirant le 30 septembre 1906.

2° La confortable résidence double en bois à deux étages, Nos 1116 et 1118 rue Franklin, retirée de la banquette, contenant de chaque côté 6 chambres, etc., sur un certain lot de terre se trouvant et étant dans le faubourg Saulet de cette ville, lequel lot est désigné par le No 15 dans l'ilet borné par les rues Grand (maintenant Franklin), Clio, Hercules (maintenant Rempart) et Calliope, sur un plan dressé par I. Gillie, voyer, daté le 4 mai 1833 et déposé dans le bureau de F. De Armas, ancien notaire en cette ville, ledit lot mesurant 32 pieds de face à la rue Grand (maintenant Franklin) sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur, M. A. Sur une belle et large avenue. Dans un voisinage désirable pour résidence ou placement.

3° La jolie résidence en bois à deux étages No 2809 rue Magasin, retirée de la banquette contenant galeries, vestibules, onze chambres, bain, etc., sur un certain lot de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Washington, Sixième, Magasin et Camp, désigné comme lot No 2 sur un plan fait par Ferguson et déposé pour référence en l'étude de Edwin Foyd, ancien notaire de cette ville, et aussi sur un plan et certificat d'arpentage fait de la même et autre propriétés par W. Thompson, voyer, et annexé pour référence à l'inventaire de la succession du défunt Nels Anderson, pris par James Graham, ancien notaire dans cette ville, le 7 septembre 1860. D'après lequel ledit plan mentionné le dernier, ledit lot mesurant 30 pieds 1 pouce et 2 lignes de face à la rue Magasin sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles, M. A. Un bon voisinage pour résidence ou placement, Sujet à un bail expirant le 30 septembre 1906.

4° La jolie résidence en bois à deux étages No 1422 rue Peniston, à l'encoignure de la rue Pitt, retirée de la banquette, contenant galeries, vestibules, 10 chambres, bain, etc., bien finie partout sur un certain morceau ou portion de terre situé dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Peniston, Gen Taylor, Pitt et Prytanée, laquelle dite portion de terre mesurant plus ou moins 64 pieds de face à la rue Peniston par une profondeur et façade de 105 pieds 10 pouces à la rue Pitt, et par une telle profondeur qu'elle peut avoir sur l'autre ligne de côté.

Le terrain est spacieux, tracé en jardin et pelouse. Sujet à un bail expirant le dessus le 30 septembre 1906.

5° La jolie résidence en bois à deux étages No 1416 rue Peniston, retirée de la banquette, contenant galeries, vestibules, 11 chambres, bain et etc., sur un certain morceau ou portion de terre, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Peniston, Gen'l Taylor, Pitt et Prytania, laquelle dite portion de terre mesur nt plus ou moins 59 pieds de face à la rue Peniston sur une profondeur de 107 pieds, plus ou moins, entre lignes parallèles.

L'intérieur est bien tapissé. Les terrains sont vastes et tracés en jardin et pelouse, sujets à un bail expirant le 30 septembre 1906.

Les deux résidences ci-dessus sont dans la meilleure situation entre l'avenue St Charles et la rue Prytanée soit pour résidence ou placement; elles sont d'un mérite supérieure.

6° L'élégante moderne résidence en bois à deux étages No 3707 rue du Camp, à l'encoignure de la rue Amélia, retirée de la banquette, contenant larges galeries, vestibule, salon double à arche, bibliothèque, salle à manger pour déjeuner, salle à manger pour dîner, grande chambre de vestibule, cuisine, latrine en porcelaine, office et magasin de dépôt au rez-de-chaussée, vestibule, sept chambres à coucher, chambre à bain, etc., au premier étage. Dans le fond est une écurie en bois à deux étages contenant remise pour voiture et buanderie au rez-de-chaussée et deux grandes chambres au premier étage. Les chambres principales ont manteaux de cheminées et foyer en tuiles, et l'intérieur est artistement fini en tapisserie fine.

Le terrain est composé de deux lots, situés dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet désigné par le No municipal 269, borné par les rues Camp, Amélia, Peniston et Chestnut, lesdits lots sont désignés par les Nos 6 et 7 et mesurent comme suit: le lot No 7, formant l'encoignure des rues Camp et Amélia, et mesurent 32 pieds 4 pouces de face à la rue du Camp par une profondeur et façade à la rue Amélia de 115 pieds, et le lot No 6 contigu au lot No 7 et mesurant 32 pieds de face à la rue du Camp sur une profondeur de 115 pieds entre ligne parallèles d'après le plan annexé à un acte passé pardevant Andrew H. Wilson, notaire, daté le 3 décembre 1887. Les vastes terrains sont tracés en jardin et pelouse. Cette charmante résidence est située et est agréable aux plus difficiles des critiques. Elle est une résidence supérieure dans un excellent voisinage sujette à un bail expirant le 30 septembre 1909.

7° Le charmant cottage résidence simple en bois avec deux étages en bois dans le fond, ayant de vastes terrains tracés en jardin et pelouse No 1132 rue Peniston à l'encoignure de la rue Colisée, retiré de la banquette, contenant vestibule, sept chambres, chambre à bain et etc., agréablement tapissée. Le terrain comprenant deux lots situés dans le Sixième District de cette ville dans cette partie de cela communément nommée Faubourg St Joseph, autrefois dans la ville et paroisse de Jefferson, cet Etat, dans l'ilet borné par les rues Peniston, Chestnut, Colisée (autrefois Plaquemines) et Gén'l Taylor, et désignés comme lots Nos 1 et 2, sur un plan annexé pour référence à un acte passé pardevant W. McJones, ancien notaire en cette ville le 10 octobre 1868, lesquels dits lots sont contigus l'un à l'autre, et mesurant chacun 32 pieds de face à la rue Peniston sur une profondeur de 126 pieds entre lignes parallèles. Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Peniston et Colisée (autrefois Plaquemines), sur et près des rues pavées et dans un voisinage dont il n'y en a pas de meilleur. Une charmante résidence ou placement productif. Sujet à un bail expirant le 30 septembre 1906.

8° La belle tombe sur trois lots dans le cimetière de la Metairie, Section 12, Parc B près de l'Avenue O.

9° Un lot dans le cimetière des Pompiers, sur l'avenue Mistletoe.

10° Un lot de meubles de maison et vêtements en bloc.

Termes et conditions — Pour la propriété—Un tiers (1|3) ou plus comptant, à l'option des acquéreurs lesquels pour la balance du prix d'achat devront fournir leurs billets subdivisés pour satisfaire la convenance des vendeurs payables en 1 et 2 ans de la date de l'adjudication. Les actes de vente devant contenir les clauses usuelles de sécurité, 5 pour cent honoraire d'avocat, le transfert des polices d'assurances et etc. Les acquéreurs assumant toutes les taxes dues et exigibles en 1906 en plus et au dessus le prix de l'adjudication et le prix entier d'achat devant porter intérêt à 7 pour cent par an du jour de l'adjudication jusqu'au paiement. 10 pour cent comptant seront requis des acquéreurs au moment de la vente. Pour les meubles comptant.

Les actes de vente pardevant F. J. Dreyfous, notaire, aux frais des acquéreurs.

W. B. Benedict, avocat pour le demandeur. O. B. Rice, avocat pour le défendeur.

27 mai—27—juin 3 10 17 24 28

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern

—oo—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Splendide lot de terre, troisième district, rue Marais entre Barthélemy et Alvar et rue St Claude—Succession vacante de Jesse Durling. No 78,579—Cour Civile de District Division B.

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 21 juin 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de cour signé le 1er mai 1906, par l'Hon Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District municipal de cette ville connu comme lot No 18 dans l'ilet No 410 borné par les rues Marais, St Claude, Barthélemy et Alvar, mesurant trente et un pieds de face à la rue Marais, par une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1906 et faire un dépôt comptant de 10 0|0 au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant E. T. Florance, notaire aux frais de l'acquéreur.

20 mai—20 27—juin 3 10 17 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une occasion pour spéculer.—Deux lots de terre vacants dans le Troisième District—Succession vacante de Eugene Caillard—No 79 114, Cour Civile de District, Division B.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, encanteur—JEUDI, le 21 juin 1906 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de cour signé le 9 mai 1906 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée, la propriété ci après décrite, à savoir—

L'ilet No 1090 en cette ville, borné par les rues Manuel, N. Miro (autrefois Libérale), Génie et Mathilda, contenant vingt-deux lots.

L'ilet No 1141, borné par les rues Manuel, N. Miro (autrefois Libérale), Force et Mathilda.

Les ilets ci-dessus étant enregistrés dans le le bureau des transferts, livre 22, folio 461.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1906 et faire un dépôt comptant de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant E. T. Florance, notaire, aux frais des acquéreurs.

20 mai—20 27—juin 3 10 17 21

W. H. Fitzpatrick.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en partage parmi les héritiers de propriétés dans le Septième District.

Catherine Oswald, veuve de Christian Schmidt, et als, vs Les Mineurs de Frédérick W. Schmidt.

No 79 163 du dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur—Bureau 824 rue Commune—MARDI, le 3 juillet 1906 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne il sera vendu conformément à un jugement de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, daté et signé en cour ouverte le 29 mai 1906, pour le compte de l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° et 2° Deux certains lots de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième [7] district de cette ville, autrefois Carrollton, désignés par les Nos 8 V sur l'ancien plan du septième [7] district de la ville de la Nouvelle Orléans, Lne, bornés par les avenues Carrollton et St Charles, les rues Dublin et Hampson. Lesdits lots sont désignés par les Nos dix [10] et vingt deux [22] sur un plan de dépôt en l'étude de S. Magner, notaire, comme le No cent dix huit [118] et mesurant comme suit, à savoir: le lot No dix [10] mesurant trente (30) pieds de face à la rue Hampson sur une profondeur de cent trente sept pieds cinq pouces et six lignes [137 5 6], entre lignes parallèles. Le lot No vingt deux [22] mesurant trente [30] pieds de face sur l'avenue St Charles par cent trente sept pieds cinq pouces et cinq lignes [137 5 5] de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations sur le lot No 10 consistent en un cottage simple connue comme 8116 rue Hampson, contenant environ 4 chambres. Il n'y a pas d'améliorations sur le lot No 22.

3° et 4° Deux lots de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle Orléans, Lne, autrefois Carrollton dans l'ilet désigné par les Nos trois et trente cinq, sur le vieux plan de Carrollton, maintenant désigné par le No soixante trois (63) sur le nouveau plan de la ville de la Nouvelle Orléans, Lne, dans le septième district, borné par l'avenue St Charles, les rues Pearl, Hillary et Adams; lesdits lots étant désignés par les numéros dix (10) et onze (11). Le lot No dix mesurant trente (30') pieds de face à la rue Hillary sur cent trente sept (137') pieds six (6") pouces de profondeur; et le lot No onze mesurant trente (30') pieds de face à la rue Adams sur cent trente sept (137') pieds six (6") pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations sur le lot No 10 consistent en un cottage en bois connu comme No 520 rue Hillery contenant 2 chambres.

5° et 6° Deux certains lots de terre et toutes les améliorations qui s'y trouvent, etc., situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle Orléans, autrefois Carrollton, dans l'ilet désigné comme No 10-H sur le vieux plan de Carrollton, maintenant désigné par l'ilet No 110 du nouveau plan du septième district de la Nouvelle Orléans, lesdits lots étant bornés par les rues Madison (maintenant Dante), Burthe, Cambronne et Troisième (maintenant Elm); lesdits lots sont désignés par les numéros un et deux, sur un plan fait par C. H. Hedin, ingénieur, le 13me jour de février 1850, et déposé en l'étude de Ducatel, ancien notaire, sur un lot de plans No 18, étant No 4 desdits plans, et mesurant chacun, en mesure américaine, trente (30) pieds de face à la rue Madison (maintenant Dante) sur cent vingt pieds (120') de profondeur entre lignes parallèles, le lot numéro un formant l'encoignure des rues Burthe et Madison (maintenant Dante).

Les améliorations sur le lot No 1 consistant en un magasin d'épiceries, connu comme No 902 rue Dante, contenant grocerie et 2 chambres. Les améliorations sur le lot No 2, consistant d'un cottage simple en bois, connu comme No 906 rue Dante contenant 3 chambres.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance en un et deux ans avec intérêt au taux de sept pour cent par an de la date de l'acte ou des actes de vente jusqu'au paiement final et garanti par hypothèque et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, et toutes les autres clauses de sécurité, inclus cinq pour cent honoraires d'avocat. L'acquéreur devant payer au dessus et en plus du prix de la vente toutes les taxes sur ladite propriété pour l'année 1906 et aussi les frais de l'acte de vente, et devant déposer dix pour cent du prix de la vente avec l'encanteur au moment de l'adjudication, le tout comme la loi l'ordonne dans tel cas, l'acte de vente devant être passé pardevant Robert P. Upton, notaire en cette ville.

Lyle Saxon et W. R. M. Whitney, avocats.

31 mai—31—juin 3 10 17 24—juil 1 3

VENTES A L'ENCAN.

J. Paul Hecker.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE

Deux Etendues de Terre DANS La Paroisse St Tammany, près de Covington, Lne.

Mme Henriette Auguste Lochte, Henry F. Lochte et Emile W. Lochte, les exécuteurs dans la succession de Henry Lochte vs Julius L. Beer et als.

No 79 187—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans — Division E

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—Bureau No 405 rue Baronne JEUDI 28 juin 1906, à midi, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle-Orléans, 311 rue Baronne en vertu d'un jugement rendu en cour ouverte le 15 mai 1906, et signé le 21 mai 1906 par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E. Il sera vendu à l'enchère publique, les propriétés ci après décrites, à savoir:

1° Toute cette certaine étendue ou parcelle de terre située dans la paroisse St Tammany, Etat de la Louisiane, et plus complètement décrite comme suit (les lignes courant comme suit): commençant au piquet No 1 à l'encoignure N. E. de la section 38, Tp 6 S de R 11 Est, sur la ligne de la borne ouest de la section 45, marqué pour témoin un arbre et 8', chaine d'eau sur le côté est de la branche, sud 64 degrés O. 38 mailles, de là sud 54 degrés 30' O, 12 chaînes et 11 mailles au piquet No 2, arbre témoin de 24" cyprès sud 45 degrés E. 53 mailles, de là sud 35 degrés 30' E. 39 chaînes et 78 mailles au piquet No 3, sur la borne du nord de la Terre de Levy en barrière en fil de fer, arbre témoin et 18" pin nord 40 degrés O, 42 mailles, de là au long d'une barrière en fil de fer nord 51 degrés E. 12 chaînes et 29 mailles au piquet No 4, près du coin N. E. de la barrière sur le côté ouest du chemin de fer Greenlaw (ceci est un piquet de chemin de fer No 56, de là au long du côté ouest du chemin de fer nord 28 degrés, vingt huit degrés) O 2 chaînes et 39 mailles au piquet No 5, du côté O. et 20 pieds du centre du chemin de fer Greenlaw et sur la borne du sud de la section 45 de là sud, 54 degrés 30' O. 2 chaînes au piquet No 6, étant l'ancien coin sud ouest de la section 45, arbre témoin 24" pin, nord 4 degrés O 47 mailles, de là au long à ligne de borne ouest de ladite section 45, 18 chaînes et 70 mailles à la place du commencement; ladite étendue de terre contenant 50 (cinquante) acres plus ou moins, et est située dans la portion nord d'une réclamation privée, Section 38 T 6 S de R 11 Est, d'après un arpentage fait par J. M. Yates, voyer de la paroisse, le 9 novembre 1904.

Acquise par Henry Lochte, Julius L. Beer, Joseph McCloskey, David Sivewright et George E. Guidry de Mlle Serena S et Mlle Susan B. Jones, par acte daté le 14 novembre 1904, pardevant John J. Ward, notaire en la paroisse d'Orléans, enregistré dans la paroisse de St Tammany, dans le livre des Transferts 40, page 56, etc.

2. Toute cette certaine étendue ou parcelle de terre, située dans la paroisse St. Tammany, Etat de la Louisiane, étant la portion nord de la réclamation privée section 38, comté six du range onze Est Greensburg, district de la Louisiane, et étant environ à un mille nord sud du village de Covington, dans ladite paroisse et Etat. Les lignes courant comme suit commençant au piquet arbre témoin à 24" cyprès sud 45 degrés E. 53 mailles sur la ligne de borne du nord de ladite section 38. Ce piquet de commencement est de 12 chaînes et 11 mailles sud, 54 degrés 30' ouest du coin nord est de la dite section 38, delà sud 54 degrés 30' ouest 12 chaînes et 2 mailles à un piquet ("A") en barrière en fil de fer en ligne de borne sud de la place Scullan (aucun arbres près) delà sud 35 degrés 30 est 28 chaînes, et 14 mailles au piquet ("B") sur la borne du nord de la terre de Smith, delà nord 78 degrés E. une chaîne et 24 mailles au piquet ("C") coin Smith N. E. arbre témoin et 18" pin nord, 63 degrés 30' ouest 9 mailles, delà sud, 25°, E 16 chaînes et 60 mailles de la borne Est de Smith au piquet ("D") dans le coin nord ouest de la barrière du pâturage de Levy, de là nord 51 degrés E. 12 chaînes et 90 mailles, au piquet ("3") en la ligne de borne du nord de la terre de Levy en barrière en fil de fer, arbre témoin et 18' pins nord 40 degrés O 42 mailles, delà N 35 degrés 30' ouest 39 chaînes et 73 mailles au long de la borne ouest des 50 acres déjà acheté par les vendeurs de ces vendeurs à la place du commencement; ladite étendue de terre contenant cinquante acres plus ou moins, le tout d'après un plan d'arpentage fait par J. M. Yates, voyer de la paroisse, le 9 novembre 1904.

Acquise par Henry Lochte, Julius Beer, Joseph McCloskey, David Sivewright et George E. Guidry de Mlle Serena S et Mlle Susan B. Jones, par acte daté et reconnu le 15 avril 1905, pardevant Joseph B. Lancaster, notaire dans la paroisse de St Tammany, et enregistré dans le livre des transferts 40, page 493.

Ladite propriété est sujette à une dédication de parts pour les rues décrites sur le plan annexé à la pétition du demandeur comme partie et marqué exhibition A.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, et la balance s'il y en a en un crédit de un an ou d'un et deux ans, à l'option des acquéreurs, la portion de crédit de ladite vente devant être démontrée par des billets des acquéreurs, à leur propre ordre et par eux endossés, portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue. Les actes de vente devant contenir les clauses de "non aliénando" et vente sans estimation, et toutes les clauses usuelles de sécurité 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, et les acquéreurs devant payer, au dessus et en plus du montant de leur enchère, toutes les taxes sur ladite propriété pour l'année 1906, et de déposer dix pour cent du prix au moment de l'adjudication. Les actes de vente devant être pardevant Frederick Deibel, notaire en cette ville, aux frais des acquéreurs, l'encanteur devant signer les actes de vente

(Signé) E. N. WHITTEMORE, avocat.

27 mai—27—juin 3 10 17 24 28

E. A. ANDRIEU,

SUCCESSEUR DE

JULES ANDRIEU.

Propriétés Foncières, Stocks et Bons,

802 RUE PERDIDO

Membre de la New Orleans Stock Exchange.

P. O. Boite 113. Nouvelle Orléans, Lne.

Oliver Springs,

"Le plus recherché des Points dans les Montagnes Cumberland

De tout l'Etat, l'hôtel le mieux organisé pour y passer l'été. Situé à une très grande élévation; les soirées y sont fraîches; il n'y a pas de moustiques, pas de malaria. Neuf sources d'eaux minérales. Bâtisse neuve; éclairage électrique. Tous les agréments, tout le confort désirables. Orchestre splendide.

N. F. POWELL, Propriétaire, Oliver Springs, Anderson Co., Tenn

LE LIEU DE PLAISANCE LE PLUS POPULAIRE ET LE MIEUX FREQUENTE.

"LE BEAU PAYS SAPPHIRE,"

SAPPHIRE, CAROLINE DU NORD

5 Hôtels de Premier Ordre; 3 Beaux Lacs. Altitude de 3,000 à 5 000 pieds pas de Moustiques, pas de Malaria. Les Tuberculeux ne sont pas reçus à l'Hôtel.

Ecrire pour plus amples renseignements à

THE TOX AWAY CO. HOTELS, BREVARD.